

Communauté de Communes de

SABLÉ-SUR-SARTHE

BUDGET 2020



Rapport de Présentation

Sommaire



Note liminaire	page 3
Section de Fonctionnement	
Dépenses de Fonctionnement	page 5
Recettes de Fonctionnement	page 14
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	page 21
Recettes d'investissement	page 26
Synthèse générale	
Tableaux de synthèse générale	page 30

Note liminaire

Comme l'an passé, la reprise anticipée des résultats antérieurs figure dans le Budget Primitif principal 2020, dans les conditions définies à l'article L.2311-5 du C.G.C.T et précisées au § 4 du chapitre 5 du titre 3 du tome II de l'instruction M14. Cette reprise technique permet notamment une meilleure lisibilité du financement des actions prévues au Budget.

Cette reprise impose d'inscrire les écritures d'affectation du résultat de l'exercice 2019 dans le budget primitif 2020, ainsi que les restes à réaliser 2019.

Pour 2020, le Budget Primitif du Budget principal de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe s'équilibre en Recettes et Dépenses à la somme totale de 42 840 000,00 €.

Cet équilibre peut être retracé comme suit :

Section de Fonctionnement

Recettes

Reprise des résultats antérieurs (002) 1 805 487,41 €

Dépenses

+ 1 805 487,41 €

Section d'Investissement

Recettes

Reprise des résultats antérieurs 2019 (compte 001 en 2020) + 620 237,84 €
Affectation des résultats (compte 1068 en 2020) + 593 006,54 €
Restes à réaliser Recettes au 31/12/2019 + 1 822 904,50 €

Dépenses

Reprise des résultats antérieurs (001) -
Restes à réaliser Dépenses au 31/12/2019 - 3 036 148,88 €

= 0,00 €

Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit :

➤ **Section de Fonctionnement**

	Dépenses	Recettes	Solde
Mouvements réels	- 28 134 000,00 €	28 447 512,59 €	+ 313 512,59 €
Reprise anticipée du résultat antérieur de 2018	-	+ 1 805 487,41 €	+ 1 805 487,41 €
Résultat global de Fonctionnement	<u>- 28 134 000,00 €</u>	<u>30 253 000,00 €</u>	<u>+ 2 119 000,00 €</u>

➤ **Section d'Investissement**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	- 8 822 851,12 €	6 703 851,12 €	- 2 119 000,00 €
Résultat global d'investissement	<u>- 8 822 851,12 €</u>	<u>6 703 851,12 €</u>	<u>- 2 119 000,00 €</u>
Total	<u>- 36 956 851,12 €</u>	<u>36 956 851,12 €</u>	<u>+ 0,00 €</u>

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 30 280 000 € (29 859 000 € au BP 2019)

A - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'établissent au total à 30 280 000,00 € et sont composées pour 28 949 000 € par les dépenses réelles (28 095 000 €), les intérêts courus non échus (icne) (19 000 €) et les dotations aux amortissements (815 000 €) et provisions (20 000 €), puis du virement à la section d'investissement pour 1 331 000 €.

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement : **28 095 000 € (27 865 000 € au BP 2019)**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent dans l'édition M14 à 28 134 000 € et comprennent les icne (19 000 €) et les dotations aux provisions pour dépréciations de créances (20 000 €), ces deux derniers postes étant mentionnés au point 2 page 13.

De ce fait, les dépenses réelles détaillées, par compétence, s'élèvent à 28 095 000 € et sont décrites ci-après.

N) Reversement sur impôts **10 780 000 € (10 600 000 € au BP 2019)**
(Natures 739117x, 73925, 739113, 73921, 7419)

Le montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2020, estimé à 900 000 € en dépenses (contre 794 812 € au BP 2019 mais 826 041 € en réel 2019).

Cette rubrique reprend aussi la DGF négative, estimée à 530 421 € en 2020 (pour une charge de 529 693 € au CA 2019).

Suite à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique (FPU), cette rubrique prévoit le reversement conventionnel au SMAPAD pour 342 000 € (390 000 € en 2019) des recettes fiscales économiques n-1 provenant des entreprises implantées sur OUEST PARK.

Elle comprend surtout le reversement des recettes fiscales économiques, toujours suite à la mise en place de la FPU, aux 17 communes, par le biais d'attributions de compensation, pour une somme globale de 9 001 579 € (contre 8 879 434 € en 2019).

Le tableau de la page suivante détaille l'ensemble des dépenses qui constitue ce chapitre de dépenses (Chapitre 014).

Chapitre	Nature/Service	DESIGNATION	Réalisé 2018	TOTAL 2019	Réalisé 2019	BP 2020
1) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE 014						
01	7391171/40	RESTITUTION SUR IMPOTS	2 741,00	5 754		6 000
	739223/40	PRÉLÈVEMENT DU FPIC	698 495,00	826 041	826 041,00	900 000
	73916/40/CRFP	CONTRIBUTION REDRESSEMENT FINANCES PUBLIQUES	529 693,00	626 091	529 693,00	530 421
	739113/40	REVERSEMENTS CONVENTIONNELS AU SMAPAD	385 523,00	390 000	387 181,00	342 000
	739211/40	<u>ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (Positives)</u>				
	Antenne 01	Asnières sur Vègre	5 252,00	5 252	5 252,00	5 252
	Antenne 02	Auvers le Hamon	752 477,00	752 477	752 477,00	752 477
	Antenne 03	Avoise	5 211,00	5 211	5 211,00	5 211
	Antenne 04	Bailleul (Le)	89 289,00	89 289	89 289,00	89 289
	Antenne 05	Bouessay		0		
	Antenne 06	Courtillers	7 873,00	7 873	7 873,00	7 873
	Antenne 17	Dureil	264,00	264	264,00	264
	Antenne 07	Juigné sur Sarthe	33 013,00	33 013	33 013,00	33 013
	Antenne 08	Louailles	55 693,00	55 693	55 693,00	55 693
	Antenne 09	Notre dame du Pé	921,00	921	921,00	921
	Antenne 10	Parcé sur Sarthe	132 895,00	132 895	132 895,00	132 895
	Antenne 11	Pincé	4 012,00	4 012	4 012,00	4 012
	Antenne 12	Précigné	374 393,00	374 393	374 393,00	374 393
	Antenne 13	Sablé sur Sarthe	9 308 804,00	7 315 126	7 315 126,00	7 315 126
	Antenne 14	Solesmes	123 967,00	123 967	123 967,00	123 967
	Antenne 15	Souvigné sur Sarthe	881,00	881	881,00	881
	Antenne 16	Vion	100 312,00	100 312	100 312,00	100 312
		SOUS-TOTAL CHAPITRE014	12 611 709,00	10 849 465	10 744 494,00	10 780 000
		TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	12 611 709,00	10 849 465	10 744 494,00	10 780 000

Total 2019 = Prévisions totales du Budget 2019, soit Budget Primitif 2019 et Décisions modificatives 2019

A) Services administratifs et techniques : **4 614 000 €** **(4 550 000 € au BP 2019)**
(Sous rubriques 02x.x, 12_2, 510.1)

Les dépenses des services Administratifs et Techniques correspondent notamment à :

- des frais généraux (*chapitre 011*) pour 542 000 € (610 000 € en 2019).
- des charges de personnel (*chapitre 012*) pour 3 675 000 € (contre 3 573 000 € en 2019), cette évolution de dépense étant neutralisée par une revalorisation de la refacturation des charges de personnels à la Ville de Sablé sur Sarthe, dans le cadre des services communs.
- des subventions aux associations (*compte 6574*) pour 152 000 € (dont à l'amicale du personnel de la Communauté et des 17 communes), et les indemnités des élus.
- des charges financières (*chapitre 66*) pour 25 000 € (contre 27 000 € au BP 2019)
- des charges exceptionnelles (*chapitre 67*) pour 2 000 € (idem 2019)

B) Service incendie : **617 000 €** **(610 000 € au BP 2019)**
(Sous rubrique 113.0)

Ce poste de dépenses est plutôt stable, suite à la maîtrise de la taxe départementale de capitation.

D) Habitat - Contrat de Ville - Urbanisme **445 000 €** **(356 000 € au BP 2019)**
(Sous rubriques 810.1, 70_x)

Le suivi animation de l'OPAH est prévu pour 90 000 €, cette dépense correspond à l'OPAH RU qui va être mise en œuvre sur la Ville de Sablé sur Sarthe dans le cadre du dispositif Cœur de Ville.

E) Voirie **2 237 000 €** **(2 296 000 € au BP 2019)**
(Sous rubriques 822.1, 822.3, 816.1)

Les crédits seront globalement un peu en deça du budget précédent, mais supérieurs au réalisé 2019, avec des frais de personnel estimés à 640 000 € (- 40 000 €) et des frais généraux à 1 587 000 € (- 17 000 €). Ils comprennent une reprise de crédits de 110 000 € pour terminer le programme de voirie en cours.

E2) GEMAPI/Eau et Assainissement **132 000 €** **(137 000 € au BP 2019)**
 (Sous rubriques 813.1 et 833.1)

Des contributions sont inscrites pour les syndicaux intercommunaux avec une enveloppe globale de 132 000 €.

F à I) Services Environnement **728 000 €** **(l'essentiel des crédits se trouvent dans le budget annexe)**
 (Sous rubriques 812.0 à 812.4 et 812.6)

Les dépenses et recettes sont inscrites dans un budget annexe « Gestion des Déchets Ménagers », dans le respect de l'instruction comptable M4. Cependant, pour faciliter la gestion, la paie est toujours inscrite et mandatée dans le budget principal.

Elle fait donc l'objet d'une refacturation trimestrielle par le Budget Principal au Budget Annexe afin que ce dernier retrace l'ensemble des coûts lui revenant.

Le crédit inscrit au Budget principal correspond donc aux charges de personnel qui s'élèvent à 725 000 € et qui seront refacturées (cf page 17) au budget annexe de la Gestion des déchets Ménagers. Enfin, les frais financiers s'élèvent à 3 000 €.

I2) Service Public d'assainissement non collectif **60 000 €** **(110 000 € au BP 2019)**
 (Sous rubrique 812.5)

La Communauté de Communes est, pour la dernière année, l'intermédiaire pour les subventions accordées aux particuliers bénéficiaires de l'aide à la mise aux normes des installations de l'assainissement non collectif. Ces aides s'élèveraient à 20 000 € (contre 69 000 € au budget précédent), que l'on retrouve aussi en recettes de fonctionnement (page 15).

J) Action économique **864 000 €** **(799 000 € au BP 2019)**
 (Sous rubriques 90_x)

En frais généraux, des crédits pour l'entretien de la voirie des zones d'activités économiques sont prévus pour 120 000 € (idem au BP 2019). La contribution au budget annexe des ZAC est à nouveau prévue pour 167 000 € et permettrait d'équilibrer ce budget annexe (le montant réel dépendra des cessions effectivement encaissées en 2019).

Une contribution de 2,00 € par habitant est prévue, comme en 2019, pour la participation au Pays Vallée de la Sarthe, soit environ 60 000 €.

J2) L'insertion sociale et professionnelle **127 000 €** **(126 000 € au BP 2019)**
(Sous rubrique 523.2)

La Communauté de Communes attribuera une subvention globale de 50 000 € à la Mission locale Sarthe et Loir, comprenant la subvention de fonctionnement de 1,65 € par habitant et une subvention spécifique pour un contrat d'avenir de 6 000 €. Une subvention compensatrice de près de 25 000 € est également prévue pour couvrir la location des locaux utilisés par cette association.

L'aide pour le chantier d'insertion multiservices animé par la Croix Rouge serait identique à 2019, à 44 000 €.

K) Tourisme **367 000 €** **(385 000 € au BP 2019)**
(Sous rubrique 95_1)

Les frais de personnel sont en baisse de 13 000 €. Concernant les chemins de randonnées et les sites remarquables, des crédits pour 46 000 € sont prévus, en baisse par rapport à 2019 (- 3 000 €). La subvention globale de la Communauté de Communes à la Société Publique de Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe est prévue pour 241 000 €.

K2) Le Manoir de la Cour **221 000 €** **(205 000 € au BP 2019)**
(Sous rubrique 95_3)

Les dépenses de fonctionnement comprennent les crédits en année pleine pour la gestion du Centre, avec des charges de personnel prévues pour 77 000 € et des frais généraux pour 129 000 €.

K3) Pôle échange Multimodal **7 000 €** **(8 000 € au BP 2019)**
(Sous rubrique 824.0)

Les dépenses correspondent aux charges financières (intérêts des emprunts).

L) Restauration et Production de repas **545 000 €** **(522 000 € au BP 2019)**
(Sous rubriques 251.0, 251.2, 251.5)

Le service commun « Production de Repas, livraison pour la restauration collective » est exercé au travers d'un Budget Annexe. Cependant, pour faciliter la gestion, la paie chargée est toujours inscrite et mandatée dans le budget principal. Elle fait donc l'objet d'une refacturation par le Budget Principal au Budget Annexe afin que ce dernier retrace l'ensemble des coûts lui revenant. Le crédit inscrit au Budget principal en charges de personnel s'élève à 478 000 €. Parmi les autres dépenses, figure la restauration des agents aux Rives de Sablé pour 41 000 €.

L1) Médiathèque 583 000 € (615 000 € au BP 2019)
 (Sous rubriques 321.5x, 321.6)

Les frais généraux de cette compétence représenteraient en 2020, 127 000 € (110 000 € en 2019). Les charges de personnel sont globalement prévues à 455 000 €, contre 504 000 € au BP 2019. Quatre agents sont partis à la retraite en 2019 et ont été remplacés au cours de l'année.

L2) Pôle culturel et Cinéma 28 000 € (10 000 € au BP 2019)
 (Sous rubriques 3215, 314.2)

Les intérêts d'emprunts sont prévus à hauteur de 28 000 €.

M1) Enseignement musical 1 404 000 € (1 441 000 € au BP 2019)
 (Sous rubriques 311.0, 311.1x, 311.3, 212.2, 212.4, 33 3 sauf xxx.x3)

Les frais généraux de ces services communautaires (Enseignement musical, CHAM, Stages de musique, Orchestre à l'école, ...) s'élèveraient à 99 000 € (89 000 € en 2019) et les charges de personnel seraient prévues à hauteur de 1 284 000 € (contre 1 332 000 € en 2019, mais 1 241 154 € réalisés).

M2) Enseignement danse 208 500 € (275 000 € au BP 2019)
 (Sous rubriques 311.2x, 212.3, 33_8)

Les charges de personnel évoluent à 178 000 € (contre 182 000 € en 2019 et 177 216,15 € au CA 2019).

Les frais généraux pour ces prestations (Enseignement de la danse, CHAD, Stages de danse, ...) s'élèveraient à 30 500 € (93 000 € en 2019) comprenant des montants identiques pour la Compagnie l'Éventail. La différence importante provient de la fin de la location des modulaires de Danse, les studios étant depuis la rentrée 2019 installés dans l'ancienne école Gambetta. Cette mise à disposition gratuite de ces locaux par la Ville de Sablé sur Sarthe a été permise par le départ du lycée Raphaël Élizé qui louait les locaux depuis 4 ans. L'ensemble des aménagements spécifiques et les fluides sont pris en charge par la Maison des Arts et des Enseignements (MAE), comprenant l'enseignement musical, l'art dramatique, l'enseignement des arts et les arts plastiques.

M3) Art dramatique 45 500 € (39 500 € au BP 2019)
 (Sous rubriques 313.1x)

Les frais généraux pour ces prestations s'élèveraient à 7 500 € (7 500 € au BP 2019), les charges de personnel à 38 000 € (32 000 € BP 2019).

M4) Enseignements des Arts 52 000 € (48 000 € au BP 2019)
(Sous rubriques 312.1x, 33_6, 33_7)

Le budget de l'enseignement des Arts comprend des frais généraux à hauteur de 6 000 € (idem en 2019). Les charges de personnel s'élèveraient à 22 000 € (idem en 2019). Par ailleurs, un crédit de 24 000 € est prévu pour les associations telles que Maine Sciences (11 000 €), et l'Atelier Malicot (3 000 €).

M5) Arts Plastiques 87 000 € (94 500 € au BP 2019)
(Sous rubriques 312.2x)

Le budget prévoit des frais généraux à hauteur de 10 000 € (9 500 € au BP 2019), les charges de personnel s'élèveraient à 77 000 € (85 000 € au BP 2019 mais 71 703 € au compte administratif 2019).

M6) Interventions en milieu scolaire (IMS) 24 000 € (26 000 € au BP 2019)
(Sous rubriques 41513, 311x3, 312x3, 313x3)

Les frais généraux retraités s'élèveraient à 10 000 €, les frais de personnel passeraient à 14 000 € (contre 15 000 € au BP 2019).

P) Centre aquatique 1 569 000 € (1 501 000 € au BP 2019)
(Sous rubriques 413.2x, 251.4, 415.4)

Les frais généraux relatifs au fonctionnement du Centre Aquatique augmentent de 66 000 € pour arriver à 763 000 €. Les fluides progressent de presque 24 000 €, notamment l'eau et le P1 (électricité et gaz).

Les charges de personnels sont prévues pour 712 000 € (contre 704 000 € en 2019). Enfin, les intérêts d'emprunt sont en baisse (- 5 000 €) pour s'élever à 91 000 €.

Q) Centre aéré intercommunal 758 000 € (788 500 € au BP 2019)
(Sous rubriques 422.x)

Les frais généraux sont à hauteur de 160 000 € contre 154 500 € au BP 2019. Les charges de personnel diminueraient de 36 000 € (595 000 € au BP 2020).

Q3) Stages loisirs culturels 39 000 € (44 000 € au BP 2019)
(Sous rubrique 33_41)

Les frais généraux augmentent de 1 000 €, les charges de personnels diminuent de 6 000 €.

Q4) Séjours / Mini séjours 39 000 € (40 500 € au BP 2019)
(Sous rubriques 415.33, 423.x)

Les frais généraux augmentent de 2 500 € par rapport au BP 2019, les charges de personnel diminuent de 4 000 €.

R) Relais assistante maternelle (RAMPI) 198 000 € (215 000 € au BP 2019)
(Sous rubriques 63_4x, 63_1x)

Les crédits inscrits au BP 2020 couvrent le fonctionnement du Relais assistantes maternelles parents intercommunal dont 162 000 € pour les charges de personnels (179 000 € au BP 2019 mais 166 186 € au compte administratif 2019).

T) Centre Médico-Scolaire, RASED, CLIS et environnement numérique de travail (ENT) 18 000 € (14 000 € au BP 2019)
(Sous rubriques 213.x, 254.x)

Les crédits inscrits au BP 2020 correspondent notamment à la prise en charge du Centre Médico Scolaire, du RASED et de la CLIS.

U) Structures Multi Accueil 506 000 € (494 000 € au BP 2019)
(Sous rubriques 64_1, 64_2)

Les crédits inscrits au BP 2020 correspondent aux frais généraux des structures multi-accueil de la Rocade (Saint Exupéry) et de Montreux (Bouskidou) pour 92 000 € (idem en BP 2019), et comprennent des charges de personnel à hauteur de 413 000 €, en augmentation de 11 000 € par rapport au BP 2019.

V) Contrat Enfance Jeunesse 25 000 € (27 000 € au BP 2019)
(Sous rubrique 63 2)

Les crédits inscrits au BP 2020 correspondent au Contrat Enfance Jeunesse, et comprennent des charges de personnel à hauteur de 25 000 €.

S) Action sociale intercommunale et CISPD **426 000 €** **(394 000 € au BP 2019)**
 (Sous rubriques 523.3 à 523.5)

Les crédits inscrits au BP 2020 correspondent à la subvention au CIAS qui assure la prise en charge des aides facultatives aux bénéficiaires des 17 communes, prévue pour 67 000 € comme en 2019. Les autres subventions concernent le Panier du pays sabolien pour 12 000 € (0,40 € par habitant).

Les charges de personnel du CISPD s'élevaient à 292 000 € au BP 2020 (contre 275 000 € au BP 2019).

S2) Portage des repas **341 000 €** **(345 000 € au BP 2019)**
 (Sous rubrique 61_2)

Le budget comprend les frais généraux de ce service communautaire (9 000 €) et surtout les achats de repas au Budget Annexe Production de Repas pour 330 000 €. Il est à noter que ce service ne comporte plus de charge de personnel, qui ont été mutualisées dans le service commun.

2 - Les frais financiers non échus : **19 000 €** **(20 000 € en 2019)**
 (Compte 66112)

Il s'agit d'écritures d'ordre qui constatent en fonctionnement la valeur des intérêts courus non échus entre N et N-1.

3 - Les amortissements et les provisions : **835 000 €** **(674 000 € en 2019)**
 (Compte 6811 et 6817)

Il s'agit d'écritures d'ordre qui constatent en fonctionnement la valeur des amortissements des immobilisations (815 000 €) et aux provisions pour dépréciations de créances irrécouvrables ou déchuées (20 000 €).

4 - Le virement de section à section (ou autofinancement apparent) : **1 331 000 €**
 (Compte 023)

Il s'agit d'une écriture d'ordre qui effectue le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

B - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 30 280 000 € et sont constituées pour 30 253 000 € de recettes réelles, dont 1 805 487,41 € de résultats antérieurs (*compte 002*), les amortissements des subventions reçues étant prévus pour 27 000 €.

1- Les recettes réelles et les résultats antérieurs : **30 253 000 € (29 835 000 € au BP 2019)**

Les recettes réelles de fonctionnement concernent donc :

N) Les Produits fiscaux, compensations fiscales et dotations de l'État **25 006 497,28 € (24 650 707,43 € au BP 2019)**

Les taux d'imposition sont maintenus à leur niveau de l'année passée :

	<u>Taux 2019</u>	<u>Taux 2020</u>
▪ Taxe d'habitation	: 14,19 %	14,19 %
▪ Taxe sur le Foncier bâti .	: 5,84 %	5,84 %
▪ Taxe sur le Foncier non bâti	: 11,66 %	11,66 %

Pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) , le taux reste également stable à 25,95 %

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du BP s'élève à 21 521 493 € au Budget Primitif 2020 (contre 21 187 008 € pour le Budget 2019), soit une progression de 334 485 €.

La Communauté de Communes perçoit l'intégralité de la DGF « ex Part Salaires de la TP » pour 2 934 581 €, en baisse de - 42 190 € par rapport au budget primitif 2019 mais - 60 467 € par rapport au compte administratif 2019.

La Communauté de Communes doit recevoir également la DCRTP, soit 2 300 000 € (2 210 016 € au BP 2019 mais 2 317 830 € au compte administratif 2019), elle aussi en hausse, soit + 89 984 € par rapport au budget 2019.

Pour la « Dotation d'intercommunalité » versée par l'État, elle figure en dépenses (cf pages 5 & 6), dans le cadre de l'effort au redressement des comptes publics demandé à toutes les collectivités et établissements publics.

Le détail des recettes courantes de cette feuille, soit 24 635 000 €, apparaît dans les 2 tableaux suivants.

Chapitre	Nature/Service	DESIGNATION	Réalisé 2018	TOTAL 2019	Réalisé 2019	BP 2020
CHAPITRE 73						
01	7311x/40	CONTRIBUTIONS DIRECTES	14 723 787	14 606 733	14 894 804	14 868 028
	73111/40/TH	- Taxe Habitation	3 799 656,00	3 844 922	3 844 922,00	3 883 372
	73111/40/TF	- Taxe Foncière	1 935 201,00	1 981 220	1 981 220,00	2 020 844
	73111/40/TFNB	- Taxe sur le foncier non bâti	257 336,00	263 516	263 516,00	266 151
	73111/40/TAFNB	- Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	76 865,00	80 586	80 586,00	82 000
	73111/40/CFE	- CFE	4 703 697,00	4 782 326	4 782 326,00	4 901 884
	73111/40	Écart	76 574,00	0	90 177,00	
	73112/40/CVAE	- CVAE	2 935 650,00	2 765 062	2 765 063,00	2 778 636
	7318/40/RS	Rôles supplémentaires	109 445,00	58 000	163 050,00	75 000
	7328/40/RS	Rôles supplémentaires (dont pour arrondi)	0	0	0	
	73114/40/IFER	- Produit global des IFER	406 622,00	417 159	418 263,00	425 502
	73113/40/TASCOM	TASCOM	422 741,00	413 942	505 681,00	434 639
	73211/40	<u>ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (Négatives)</u>				
	Antenne 05	Bouessay	10 991,00	10 991	10 991,00	10 991
	73221/40	FNGIR	4 169 855,00	4 173 046	4 173 046,00	4 173 046
	73223/40	ATTRIBUTION DU FPIC	256 768,00	179 604	179 604,00	91 613
	7338/40	AUTRES TAXES	3 006,53	966	2 721,14	1 322
		SOUS-TOTAL	19 164 407,53	18 971 340	19 261 166,14	19 145 000

Total 2019 = Prévisions totales du Budget 2019, soit Budget Primitif 2019 et Décisions modificatives 2019

Chapitre	Nature/Service	DESIGNATION	Réalisé 2018	TOTAL 2019	Réalisé 2019	BP 2020
CHAPITRE 74		1% d'augmentation des taux d'imposition engendre				111 543
01	74124/40	DGF : DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ		0		
	74124/40/EFFORT	EFFORT - REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS		0		
		DGF NETTE	0,00	0	0,00	0
	74126/40	DGF : PART SALAIRE DE LA TP	3 065 434,00	2 995 048	2 995 048,00	2 934 581
	748313/40	DCRTP	2 327 016,00	2 317 830	2 317 830,00	2 300 000
	748314/40	DOTATION UNIFIÉE COMPENSAT° SPÉCIFIQUES TP	0,00	18 960	19 067,00	19 000
	74833/40	COMPENSATION PART SALAIRE DE LA TP	2 430,00	107		100
	74834/40	COMPENSATION T.F	5 406,00	10 558	10 558,00	11 000
	74834/40	COMPENSATION T.F.N.B	85,00	89	89,00	100
	74835/40	COMPENSATION T.H.	217 824,00	225 499	225 499,00	225 219
		SOUS-TOTAL	5 618 195,00	5 568 091	5 568 091,00	5 490 000

Total 2019 = Prévisions totales du Budget 2019, soit Budget Primitif 2019 et Décisions modificatives 2019

Les résultats antérieurs non affectés sont compris pour 371 497,28 €.

A) Services administratifs et techniques **366 502,72 €** **(238 292,57 € au BP 2019)**

L'augmentation s'explique par la variation nette des services communs suite à la refacturation à la Ville de Sablé sur Sarthe pour la mise à disposition d'agents suite à l'adoption du schéma de mutualisation.

D) Habitat - Contrat de Ville - Urbanisme **81 000 €** **(19 000 € au BP 2019)**

La hausse significative provient des subventions pour l'animation de l'OPAH, à recevoir notamment de l'ANAH (33 000 €). Concernant les subventions MOUS et CONSEILS pour le contrat ville, les recettes sont estimées à 15 000 € au BP 2020.

E) Voirie 241 000 € (238 000 € en 2019)

L'aide départementale à la voirie communale est inscrite en fonctionnement pour 45 000 €, idem en 2019.

La Communauté de Communes refacture certaines prestations aux communes (qui n'ont pas de personnel, ou du personnel qui ne peut effectuer certains travaux), et ces prestations sont évaluées à 40 000 €, comme en 2019.

Enfin, des résultats antérieurs pour 110 000 € sont inscrits pour le financement du programme de voirie 2019 qui va se terminer sur l'exercice 2020.

F à I) Environnement 739 000 € (760 000 € en 2019)

Les dépenses et recettes sont inscrites dans un budget annexe « Gestion des déchets ménagers », dans le respect de l'instruction comptable M4. Cependant, pour faciliter la gestion, la paie est toujours inscrite et mandatée dans le budget principal. Elle fait ensuite l'objet d'une refacturation trimestrielle du Budget Principal au Budget Annexe afin que ce dernier retrace l'ensemble des coûts lui revenant. Il s'agit donc des recettes de personnel qui s'élèvent à 725 000 € (même montant que les charges de personnel figurant page 8) et qui seront refacturées au budget annexe.

Par ailleurs, le budget principal prévoit pour 14 000 € des résultats antérieurs provenant de la gestion antérieure du service Environnement. Ces résultats antérieurs sont notamment utilisés pour financer le remboursement des annuités d'emprunts anciennes, le nouveau budget annexe ne supportant que les annuités d'emprunts nouvelles issues des emprunts nouveaux contractés depuis 2012.

I2) Service Public d'assainissement non collectif 42 000 € (102 000 € en 2019)

Les redevances à percevoir s'élèvent à 22 000 € (contrôle de conception pour 3 000 €, de bon fonctionnement pour 11 500 €, de vente pour 3 000 €, de réalisation pour 3 000 € et de pénalités pour 1 500 €) contre 30 000 € en 2019. Des reversements des Aides à la réhabilitation aux usagers seront inscrits au BP 2020 pour un montant de 20 000 €.

J) Action économique 1 341 000 € (1 350 000 € en 2019)

La refacturation au SMAPAD des charges de personnel (cf page 6) génèrerait un produit de 20 000 € (contre 29 000 € en BP 2019).

Des résultats antérieurs sont de 1 300 000 € en BP 2020, comme en 2019. Ils correspondent toujours pour 1 300 000 € à la cession d'un bâtiment.

La gestion du bâtiment tertiaire au 29 rue Saint Blaise apporterait un produit annuel de 20 000 €, plus 1 000 € de taxe foncière refacturée.

K) Tourisme 25 000 € (25 000 € en 2019)

Le produit est relatif à l'encaissement de la taxe de séjour.

K2) Le Manoir de la Cour 40 000 € (36 000 € en 2019)

Les recettes correspondent principalement aux redevances des usagers, aux ventes diverses prévues et à la variation de stock

L) Cuisine Centrale 490 000 € (539 000 € en 2019)

Le service commun « Production de Repas, livraison pour la restauration collective » est géré dans un budget annexe. Cependant, pour en faciliter la gestion, la paie est toujours inscrite et mandatée dans le budget principal. Elle fait ensuite l'objet d'une refacturation du Budget Principal au Budget Annexe afin que ce dernier retrace l'ensemble des coûts lui revenant.

Les crédits inscrits correspondent donc aux charges de personnel qui seront refacturées au budget annexe, soit 478 000 € (même montant que les charges de personnel figurant page 9).

Cette fiche intègre également les redevances des agents au service de restauration au CFSR (12 000 €).

L1) Médiathèque 30 000 € (33 000 € en 2019)

La Communauté de Communes encaissera les redevances des usagers des sites de la médiathèque (15 000 €), ainsi que diverses subventions (15 000 € également).

M1) Enseignement musical 243 000 € (243 000 € en 2019)

La Communauté de Communes recevra les redevances des usagers (105 400 € au BP 2020). Les subventions (départementales et autres) seraient à nouveau à 136 000 €.

M2) Enseignement danse 26 000 € (26 000 € en 2019)

Ces recettes correspondent aux redevances versées à la Communauté de Communes par les usagers.

M3) Art dramatique 5 000 € (5 500 € en 2019)

Ces recettes correspondent aussi aux redevances versées à la Communauté de Communes par les usagers.

M4) Autres activités culturelles 20 000 € (20 000 € en 2019)

Les redevances des usagers sont prévues pour 20 000 €.

M5) Arts plastiques 19 000 € (19 000 € en 2019)

Les redevances des usagers sont prévues pour 19 000 €.

P) Centre aquatique 566 000 € (524 000 € en 2019)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux redevances versées par les usagers pour 470 000 € (465 000 € au BP 2019). L'augmentation s'explique essentiellement par un remboursement d'assurances attendu à hauteur de 38 000 € pour le remplacement du rideau flottant extérieur

Q) Centre aéré intercommunal 120 000 € (128 500 € en 2019)

Les redevances à percevoir des familles sont évaluées à 68 000 € contre 76 500 € au BP 2019. Le poste de recettes prévoit aussi les subventions à recevoir de la CAF (51 000 € en BP 2020, comme 2019).

Q3) Stages loisirs culturels 4 000 € (4 000 € en 2019)

La Communauté de Communes encaissera les redevances des usagers pour 4 000 €.

Q4) Colonies et Raids Nature 8 000 € (8 000 € en 2019)

La Communauté de Communes encaissera les redevances des usagers pour 8 000 €.

R) Relais assistante maternelle (RAMPI) 56 000 € (60 000 € en 2019)

Pour 2020, il est prévu que la Communauté perçoive les subventions de la CAF à hauteur de 42 000 € (46 000 € au BP 2019). La refacturation à la Ville des charges de personnel est de 14 000 € (« Le temps des parents »).

U) Structures multi Accueil 212 000 € (238 000 € en 2019)

Les redevances à percevoir des familles sont évaluées à 32 000 € (37 000 € l'an passé) et 180 000 € correspondent au contrat PSU (CAF) contre 200 000 € au BP 2019.

V) Contrat Enfance Jeunesse 280 000 € (280 000 € en 2019)

Pour 2020, il est prévu que la Communauté perçoive la subvention du Contrat Petite Enfance à hauteur de 200 000 € (comme au BP 2019), et 30 000 € de participation de la CAF pour la coordination (30 000 € en BP 2019), puis un solde de participation CAF de N-1 de 50 000 €.

S) Actions sociales et CISPD 29 000 € (17 000 € en 2019)

Il s'agit de subventions de fonctionnement à recevoir dans le cadre du CISPD, en évolution de + 12 000 €. Des subventions plus importantes sont prévues, en lien avec les projets budgétés en plus en dépenses. 6 000 € sont aussi fléchés dans le cadre de la politique de la Ville.

S2) Portage des repas 263 000 € (271 000 € en 2019)

Les redevances à percevoir des personnes âgées sont évaluées à 263 000 €, en diminution de - 8 000 € par rapport à 2019.

2 - Les écritures d'ordre : 27 000 €

Enfin, 27 000 € d'écritures d'ordres sont prévus pour l'amortissement des subventions reçues.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 12 560 000 € (9 730 000 € en 2019)

A - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 12 560 000 € et comprennent les dépenses d'équipement pour 7 874 000 €, le capital de la dette pour 647 000 €, le reversement de la taxe d'aménagement aux communes (300 000 €), les restes à réaliser pour 3 036 148,88 €, le refinancement de la dette pour 674 000 €, les écritures d'ordre pour 27 000 €, le cas échéant les résultats antérieurs (*compte 001*) néant en 2020 et les avances et dépôts (*compte 274*) pour 1 851,12 €.

1 - Les dépenses d'équipement

8 822 851,12 € (hors restes à réaliser pour 3 036 148,88 €)

(Chapitres 10, 20, 204, 21 et 23 sauf le compte 238)

A) Services Administratifs et Techniques

926 851 €

(1 287 953 € au BP 2019)

Les investissements en biens incorporels et corporels (logiciels, concessions, matériels informatiques, mobiliers, véhicules, ...) sont prévus à hauteur de 556 000 €. A partir de 2020, suite au schéma de mutualisation mis en place l'an passé, les investissements communs sont portés par la Communauté de Communes, la Ville de Sablé participant à hauteur de 50 % du montant hors taxes.

Les dépenses d'équipement portant sur les bâtiments communautaires sont budgétées à hauteur de 172 000 € (maintenance, mise en accessibilité des ERP) et 119 000 € de crédits sont repris pour la construction d'un nouveau Garage mutualisé avec la Ville de Sablé sur Sarthe. L'aménagement du parking est aussi repris pour 55 000 €.

D) Habitat - Contrat de Ville - Urbanisme

127 000 €

(220 000 € au BP 2019)

28 000 € de nouveaux crédits sont prévus pour le PLUiH. De plus, 61 000 € sont prévus pour les frais d'études sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et l'Habitat Jeunes, ainsi que les 30 000 € annuels pour la participation que la Communauté de Communes apporterait aux communes dans le cadre de sa compétence Logement.

E) Voirie **312 000 €** *(734 000 € au BP 2019)*

Il est prévu un dernier crédit de 116 000 € pour la participation à Sarthe Numérique, pour l'aménagement du territoire en Haut Débit. L'étude « Origine Destination » est reprise pour son montant prévu l'année dernière, soit 75 000 €.

Des achats de matériels sont prévus pour 71 000 €, répartis entre matériels de voirie (55 000 €) et de divers matériels (16 000 €). En travaux repris, 50 000 € sont toujours prévus pour la réfection d'ouvrages sur le territoire communautaire.

E2) Eau et Assainissement / GEMAPI *Néant* *(30 000 € au BP 2019)*

I2) Service Public d'assainissement non collectif **14 000 €** *(6 000 € au BP 2019)*

14 000 € (dont 6 000 € repris de 2019) sont inscrits pour l'achat d'un logiciel.

J) L'action économique **3 080 000 €** *(2 343 000 € au BP 2019)*

L'aménagement de la zone des Séguinières 2 sera poursuivi en 2020 pour 781 000 €, avec la réalisation de la seconde tranche. La refonte de la signalétique des zones est reprise pour 100 000 €.

Il est prévu 1 328 000 € pour la construction d'un espace dédié à l'attractivité économique, dans le cadre de l'autorisation de programme (voir aussi le tableau page 27). Pour cela, la réserve de 1 300 000 € conservée suite à la vente du Bâtiment « MVE » à BUISARD a été affectée en crédits de paiements sur 2020.

D'autres crédits sont prévus dans le domaine de l'action économique : 230 000 € pour la réfection du revêtement de l'avenue Jean MONNET (du Giratoire « Mercédès » à la Fouquerie), 70 000 € pour le commencement de l'aménagement de la zone du Pont, 262 000 € pour l'acquisition éventuelle de bâtiments zone de la Martinière, et 300 000 € pour l'aménagement de parking Poids Lourds.

K) Le tourisme **129 000 €** *(50 000 € au BP 2019)*

Les crédits 2020 concernent toujours l'aménagement des chemins de randonnées (signalétique, matériel sentiers sports-nature, bords de Sarthe), soit 29 000 €, mais aussi la réalisation de boucles vélo pour 100 000 € (dont 36 000 € repris de 2019).

K2) Le Manoir de la Cour 1 000 € (1 000 € au BP 2019)

1 000 € sont inscrits pour l'achat de matériel.

L) Cuisine Centrale 60 000 € (70 000 € en 2019)

Il s'agit de l'acquisition de matériels de cuisine pour 45 000 € et de travaux de maintenance du bâtiment pour 15 000 €.

L1) Médiathèque Néant (13 000 € au BP 2019)

Les crédits pour les mobiliers et autres investissements matériels sont intégrés dans le budget global d'équipement de 55 000 € alloué à la DESC (Direction Éducation Sport Culture) et seront utilisés en fonction des besoins dans les compétences inhérentes.

L2) Pôle culturel et Cinéma Multiplexe 3 026 000 € (749 884,04 € au BP 2019)

Concernant les opérations de l'Autorisation de Programme concernant le Pôle culturel et le Cinéma Multiplexe, il est prévu 4 371 403 € de crédits de paiements pour 2020, avec le calendrier ci-dessous mis à jour :

Libellés	N° d'Opération	Montants TTC affectés par Opérations	Crédits de Paiement (CP)					Total des Crédits de Paiements		
			(hormis l'année budgétaire en cours, la répartition ultérieure a un caractère indicatif)					2021	2022	
			2019		2020					
Prévisions	Réalisations	RàR 2019	BP	Prévisions						
<u>Pôle culturel</u>										
N° d'AP : 2019-001										
Montant TTC de l'AP : 12 936 000 €										
Pôle Saint Denis	20190102	7 500 000 €	1 013 854 €	292 684 €	720 841 €	1 280 000 €	2 000 841 €	4 406 475 €	800 000 €	7 500 000 €
Halle Montreux	20190101	3 336 000 €	456 000 €	296 310 €	159 468 €	1 241 000 €	1 400 468 €	1 439 222 €	200 000 €	3 336 000 €
Extérieurs et voiries Saint Denis (Pôle et Cinéma)	20190103	1 560 000 €	660 000 €	461 543 €	195 094 €	505 000 €	700 094 €	348 363 €	50 000 €	1 560 000 €
Aide à l'investissement cinéma	20190201	540 000 €	540 000 €	270 000 €	270 000 €		270 000 €			540 000 €
		12 936 000 €	2 669 854 €	1 320 537 €	1 345 403 €	3 026 000 €	4 371 403 €	6 194 060 €	1 050 000 €	12 936 000 €

M1) Enseignement musical *Néant* (9 000 € au BP 2019)

Les crédits pour les mobiliers et autres investissements matériels sont intégrés dans le budget global d'équipement de 55 000 € alloué à la DESC (Direction Éducation Sport Culture) et seront utilisés en fonction des besoins dans les compétences inhérentes.

M2) Enseignement danse *Néant* (Néant au BP 2019)

Les crédits pour les mobiliers et autres investissements matériels sont aussi intégrés dans le budget global d'équipement de la DESC.

P) Centre aquatique *Néant* (18 000 € au BP 2019)

Les crédits pour les mobiliers et autres investissements matériels sont aussi intégrés dans le budget global d'équipement de la DESC.

Q) Centre aéré intercommunal **195 000 €** (153 000 € au BP 2019)

Les crédits pour les mobiliers et autres investissements matériels sont aussi intégrés dans le budget global d'équipement de la DESC.

Par ailleurs, 195 000 € sont prévus pour des travaux au Rosay, notamment le changement de la classe SCAN et l'aménagement d'un préau.

R) Relais Assistantes Maternelles **2 000 €** (4 000 € au BP 2019)

Il s'agit d'un crédit pour du matériel informatique spécifique.

S) Actions sociales et CISPD **3 000 €** (10 000 € au BP 2019)

Les crédits d'équipement s'élèvent à 3 000 €, dont une grande partie reprise de 2019.

U) Multi Accueil *Néant* (47 000€ au BP 2019)

Les crédits pour les mobiliers et autres investissements matériels sont aussi intégrés dans le budget global d'équipement de la DESC.

2 - Autres dépenses d'investissement **300 000 €**

Il s'agit de la taxe d'aménagement à recevoir en 2020, dont 75% seront reversés aux communes.

3 - Le remboursement en capital de la dette **647 000 €**

Il s'agit du remboursement en capital des emprunts contractés auparavant (contre 627 000 € au BP 2019).

4 - Le refinancement de la dette **674 000 €**

Il s'agit du remboursement possible en capital pour des emprunts revolving contractés auprès de la BFT (769 000 € au BP 2019). La recette équivalente se trouve au même compte (cf page 31).

5 - Les restes à réaliser au 31/12/2019 **3 036 148,88 €**

cf. page 3 supra ainsi que dans l'édition M14

6 - Les écritures d'ordre **27 000,00 €**

cf. supra

7 - Le résultat d'investissement reporté (en dépenses) **Néant**

cf. page 3

8 - Avances et dépôts **1 851,12 €**

Il s'agit de divers crédits que l'on retrouve également en recettes d'investissement dans le même compte nature.

B - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 12 560 000 € et sont constituées par des emprunts nouveaux pour 2 824 000 €, des subventions recettes à recevoir pour 1 930 000 €, dont des cessions d'immeubles pour 200 €, le FCTVA pour 1 547 800 €, la Taxe d'aménagement pour 400 000 €, le refinancement de la dette pour 674 000 €, des restes à réaliser en recettes pour 1 822 904,50 €, des écritures d'ordre pour 2 146 000 € (dont 1 331 000 € de virement), des avances et dépôts pour 1 851,12 €, le résultat d'investissement reporté pour 620 237,84 € et pour finir l'affectation du résultat pour 593 006,54 €.

1 - Les dotations, subventions et participations, et remboursements financiers : 3 879 851,12 €

(Chapitres 10 et 13)

A) Services Administratifs et Techniques **574 851 €** *(837 586,02 € au BP 2019)*

Il s'agit essentiellement du FCTVA sur les dépenses d'équipement 2020 (443 000 €) et de la participation de la commune de Sablé sur Sarthe pour les investissements communs (130 000 €).

D) Habitat - Contrat de Ville - Urbanisme **37 000 €** *(125 000 € au BP 2019)*

Il s'agit essentiellement de subventions ANAH à recevoir (31 000 €).

E) Voirie **43 000 €** *(112 000 € au BP 2019)*

Il s'agit du FCTVA sur les dépenses d'équipement 2020.

E2) Eau et Assainissement / GEMAPI **Néant** *(10 000 € au BP 2019)*

J) Economie **1 078 000 €** *(585 000 € au BP 2019)*

Il s'agit de subventions à recevoir : DDR pour 272 000 € et DSIL pour 300 000 € (cf aussi le tableau p 27). Le FCTVA est prévu pour 506 000 €.

K) Tourisme **86 000 €** *(29 000 € au BP 2019)*

Il s'agit du FCTVA sur les dépenses d'équipement 2020 pour 21 000 € et de subventions à recevoir pour 65 000 €.

L1) Médiathèque **Néant** *(8 000 € au BP 2018)*

L2) Pôle culturel et Cinéma**3 166 000 €**

(-94 749,47 € au BP 2019)

Pour cette Autorisation de Programme, des subventions et participations sont attendues à hauteur de 1 132 000 €, soit :

134 000 € pour les aménagements extérieurs et voiries du secteur Saint Denis pour le Pôle Culturel et le cinéma multiplexe,
806 000 € pour la construction du Pôle Saint Denis,
192 000 € pour l'aménagement de la Halle de Montreux.

L'ensemble du financement de ces Autorisations de Programme étant le suivant :

Libellés	N° d'Opération	Montants TTC affectés par Opération	Financements envisagés							
			Union Européenne	DRAC	DETR/DSIL	Région des Pays de la Loire	Département de la Sarthe	Part Ville	FCTVA	Part CdC
Pôle culturel										
N° d'AP : 2019-001										
Montant TTC de l'AP : 12 936 000 €										
Pôle Saint Denis	20190102	7 500 000 €		1 587 998 €	400 000 €	798 800 €	850 000 €	793 000 €	1 250 000 €	1 820 202 €
Halle Montreux	20190101	3 336 000 €	60 000 €		300 000 €	315 000 €	150 000 €	295 000 €	524 000 €	1 692 000 €
Extérieurs et voiries Saint Denis (Pôle et Cinéma)	20190103	1 560 000 €						652 000 €	256 000 €	652 000 €
Aide à l'investissement cinéma	20190201	540 000 €								540 000 €
		12 936 000 €	60 000 €	1 587 998 €	700 000 €	1 113 800 €	1 000 000 €	1 740 000 €	2 030 000 €	4 704 202 €
Equipement dédié à l'attractivité économique										
N° d'AP : 2019-002										
Montant TTC de l'AP : 2 600 000 €										
Equipement dédié à l'attractivité économique	20190301	2 600 000 €	60 000 €		300 000 €	300 000 €			520 000 €	1 420 000 €
			60 000 €	0 €	300 000 €	300 000 €	0 €	0 €	520 000 €	1 420 000 €

<i>M1) <u>Enseignement musical</u></i>	<i>Néant</i>	<i>(1 000 € au BP 2019)</i>
<i>P) <u>Centre aquatique</u></i>	<i>Néant</i>	<i>(3 000 € au BP 2019)</i>
<i>Q) <u>Centre aéré intercommunal</u></i>	<i>31 000 €</i>	<i>(25 000 € au BP 2019)</i>

Il s'agit du FCTVA sur les dépenses d'équipement 2020.

<i>R) <u>Relais Assistantes Maternelles</u></i>	<i>Néant</i>	<i>(1 000 € au BP 2019)</i>
<i>U) <u>Multi Accueil</u></i>	<i>Néant</i>	<i>(8 000 € au BP 2019)</i>
<i>S) <u>Actions sociales et CISPD</u></i>	<i>1 000 €</i>	<i>(2 000 € au BP 2019)</i>

Il s'agit du FCTVA sur les dépenses d'équipement 2019.

2 - Autres recettes d'investissement 400 000 €

Il s'agit de la taxe d'aménagement à recevoir sur 2019 (100 %) sachant que 75 % seront reversés aux communes.

3 - Les écritures d'ordre 2 146 000,00 €

cf. supra (points 3 et 4 page 13)

4 - Cessions de biens

Il s'agit de la cession des deux aires des Gens du Voyage pour 200 €.

5 - Les emprunts 2 824 000,00 €

Les emprunts nouveaux serviront à financer les dépenses d'équipement relatifs, entre autres, au Pôle Culturel et au Cinéma multiplexe, à l'espace dédié à l'attractivité économique, au SDTAN pour la fibre optique, à la construction du nouveau garage mutualisé, au renouvellement de matériels de voirie et aux travaux sur les bâtiments.

<u>6 - Le refinancement de la dette</u>	674 000,00 €
cf. supra page 25.	
<u>7 - Les restes à réaliser au 31/12/2019</u>	620 237,84 €
cf. page 3 supra (ainsi que dans l'édition M14)	
<u>8 - Remboursements d'avances forfaitaires (par les entreprises)</u>	Néant
<u>9 - Dépôts et cautionnements</u>	1 851,12 €
Il s'agit de participations diverses à recevoir.	
<u>10 - Les résultats antérieurs</u>	593 006,54 €
Ils figurent au compte 1068 (cf. page 3 supra).	
<u>11- Les résultats d'investissement reportés</u>	620 237,84 €
Ils figurent au compte 001 (cf. page 3 supra).	